

ANNEXE 1 – Grille tarifaire préférentielle réservée aux adhérents CSMF

Annexe rattachée à la convention de partenariat n° 2025-SEC-0011 conclue entre la société OXXODATA et la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF).

Services de télésecrétariat médical – Marque Secrétariat360

Date d'application : à compter de la date de signature de la convention.

Tarifs publics TTC (référence) :

Forfait	Description	Tarif public TTC / mois / médecin
Mi-temps	4h flexibles (8h–12h ou 14h–18h)	299 €
Temps plein	Lundi au vendredi – 8h à 19h	499 €
Classement des dossiers	Traitement et classement via portails web	100 €

Grille des remises selon le nombre de médecins :

Nombre de médecins dans le cabinet	Remise appliquée
1 médecin	–10 %
2 à 3 médecins	–12 %
4 à 9 médecins	–15 %
À partir de 10 médecins	–20 %

Forfait Mi-temps – Tarif public 299 € TTC :

Nombre de médecins	Remise	Prix TTC remisé / mois / médecin
1 médecin	-10 %	270,00 €
2 à 3 médecins	-12 %	264,00 €
4 à 9 médecins	-15 %	255,00 €
≥ 10 médecins	-20 %	240,00 €

Forfait Temps plein – Tarif public 499 € TTC :

Nombre de médecins	Remise	Prix TTC remisé / mois / médecin
1 médecin	-10 %	450,00 €
2 à 3 médecins	-12 %	440,00 €
4 à 9 médecins	-15 %	425,00 €
≥ 10 médecins	-20 %	399,00 €

Option Classement des dossiers – Tarif public 100 € TTC :

Nombre de médecins	Remise	Prix TTC remisé / mois / médecin
1 médecin	-10 %	90,00 €
2 à 3 médecins	-12 %	88,00 €
4 à 9 médecins	-15 %	85,00 €
≥ 10 médecins	-20 %	80,00 €

Les tarifs indiqués dans la présente annexe sont exprimés en euros TTC et réservés aux médecins adhérents de la CSMF. Les remises sont appliquées sur les tarifs publics en vigueur à la date de signature. Toute évolution tarifaire fera l'objet d'une mise à jour de la présente annexe, sans remise en cause de la convention de partenariat.